

PORT DU COUVRE-VISAGE OBLIGATOIRE

Merci de porter un couvre-visage
ou un masque* avant d'entrer
dans la succursale.



Vous avez oublié votre masque ?

Rendez-vous directement à la
caisse avant pour en acheter un.

Vous pouvez aussi utiliser
nos services de livraison ou
de commande à l'auto,
si disponibles.

*Des exceptions peuvent s'appliquer.

Le gouvernement du Québec exige dorénavant le port
du couvre-visage dans les lieux publics fermés.
Merci de rester courtois envers les employés et les clients.
Votre santé est notre priorité.